

N° 2024-029

VOTE DES TAUX DE TAXE ADDITIONNELLE

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle le principe énoncé à l'article L5214-23 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que les recettes des Communautés de Communes comprennent les recettes fiscales mentionnées à l'article 1379-0 bis du Code général des Impôts. La Communauté de communes des versants d'Aime perçoit les recettes prévues au chapitre II de cet article.

Les taux ont été votés stables en 2023:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,63%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,19%
- Cotisation foncière des entreprises : 4,79%
- Fiscalité professionnelle de zone : 33,96%

Il est rappelé les termes du débat d'orientation budgétaire du 14 février 2024, présentant la prospective et la stratégie financière pluriannuelle. Le financement du plan pluriannuel d'investissement est envisagé par une répartition équilibrée entre autofinancement et

endettement, ne nécessitant pas une augmentation des taux de fiscalité pour l'année 2024.

Compte tenu de ces éléments, le président propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes, pour lesquels la Communauté de Communes des Versants d'Aime à pouvoir de vote en 2024.

Les taux 2024 proposés au vote sont donc les suivants :

- | | |
|---|----------|
| - Taxe d'habitation | : 3,12% |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | : 3,63% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : 20,19% |
| - Cotisation foncière des entreprises | : 4,79% |
| - Fiscalité professionnelle de zone | : 33,96% |

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les taux de taxe additionnelle 2024 proposés

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX